



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.11/2008/12
5 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-quatrième session
Genève, 14-17 octobre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)**

MANUEL ATP

Liste de contrôle ATP*

Communication du Gouvernement slovaque

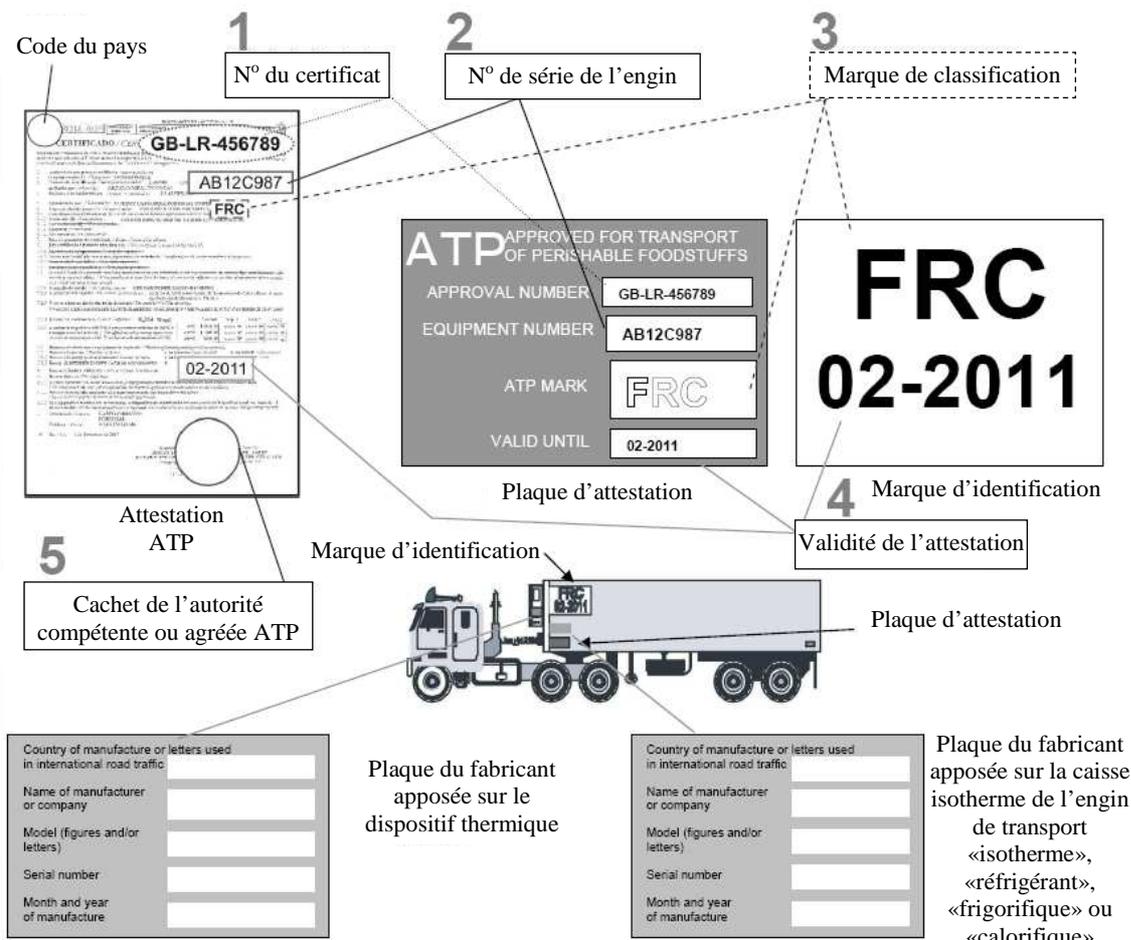
La Slovaquie propose la liste de contrôle ATP ci-après, qui pourrait se révéler utile pour les organismes de contrôle (alimentation, météorologie, etc.). Cette liste de contrôle comprend les principales informations visées par l'ATP. Ces informations de base pourraient servir au contrôle de l'engin de transport (attestation, plaque d'attestation, plaque du fabricant, etc.) et de l'appareil d'enregistrement des températures (conformité aux normes EN 12830 et EN 13486, validité de l'étalonnage). La version slovaque de la liste de contrôle ATP s'est révélée être un outil efficace pour les organismes de contrôle de la Slovaquie. Cette liste de contrôle pourrait être utilisée comme modèle par les organismes de contrôle des autres pays parties à l'ATP. Elle pourrait être incorporée dans le Manuel ATP.

* Le présent document est soumis conformément au Programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2008-2012 (ECE/TRANS/2008/11, point 2.11 f)), qui prévoit l'«élaboration d'un manuel ATP».

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE L'ENGIN UTILISÉ POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE DENRÉES PÉRISSABLES

CONTRÔLE DES PROPRIÉTÉS ISOTHERMES DE L'ENGIN DE TRANSPORT ROUTIER

L'engin de transport doit être muni d'une attestation valide, d'une plaque d'attestation et d'une marque d'identification. Ci-dessous des exemples des données d'identification les plus importantes:



CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE AMBIANTE POUR LE TRANSPORT DES DENRÉES PÉRISSABLES SURGELÉES

L'engin de transport doit être équipé d'un appareil d'enregistrement approprié pour contrôler, à intervalles fréquents et réguliers, la température ambiante à laquelle sont soumises les denrées surgelées destinées à la consommation humaine.

CONTRÔLE: Les instruments de mesure sont-ils conformes aux normes EN 12830 et EN 13846? OUI/NON
L'attestation d'étalonnage est-elle valide? OUI/NON

Les relevés de température ainsi obtenus doivent être datés et conservés par l'exploitant pendant une année au moins, voire plus, selon la nature des denrées. Les appareils de mesure doivent être conformes aux dispositions du présent appendice un an après la date d'entrée en vigueur de la disposition énoncée ci-dessus. Les appareils de mesure déjà installés, sans être conformes aux normes susmentionnées, avant cette date, peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2009.

**MARQUES D'IDENTIFICATION À APOSER
SUR LES ENGIN SPÉCIAUX**

ENGIN	MARQUE D'IDENTIFICATION	TEMPÉRATURE
Engin isotherme normal	IN	-
Engin isotherme renforcé	IR	-
Engin réfrigérant normal de classe A	RNA	max. +7 °C
Engin réfrigérant renforcé de classe A	RRA	max. +7 °C
Engin réfrigérant renforcé de classe B	RRB	max. -10 °C
Engin réfrigérant renforcé de classe C	RRC	max. -20 °C
Engin réfrigérant normal de classe D	RND	max. 0 °C
Engin réfrigérant renforcé de classe D	RRD	max. 0 °C
Engin frigorifique normal de classe A	FNA	+12 °C ≥ ti ≥ 0 °C
Engin frigorifique renforcé de classe A	FRA	+12 °C ≥ ti ≥ 0 °C
Engin frigorifique normal de classe B	FNB	+12 °C ≥ ti ≥ -10 °C
Engin frigorifique renforcé de classe B	FRB	+12 °C ≥ ti ≥ -10 °C
Engin frigorifique normal de classe C	FNC	+12 °C ≥ ti ≥ -20 °C
Engin frigorifique renforcé de classe C	FRC	+12 °C ≥ ti ≥ -20 °C
Engin frigorifique normal de classe D	FND	ti ≤ 0 °C
Engin frigorifique renforcé de classe D	FRD	ti ≤ 0 °C
Engin frigorifique normal de classe E	FNE	ti ≤ -10 °C
Engin frigorifique renforcé de classe E	FRE	ti ≤ -10 °C
Engin frigorifique normal de classe F	FNF	ti ≤ -20 °C
Engin frigorifique renforcé de classe F	FRF	ti ≤ -20 °C

ti = température intérieure

ENGIN CALORIFIQUE UTILISÉ LORSQUE LA TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE MOYENNE EST DE:

Engin calorifique normal de classe A	CNA	-10 °C
Engin calorifique renforcé de classe A	CRA	-20 °C
Engin calorifique renforcé de classe B	CRB	-20 °C

Si l'engin est doté d'un dispositif thermique amovible ou non autonome et dans le cas où le dispositif thermique comporte des conditions particulières d'utilisation, la ou les marques d'identification seront complétées par la lettre X, par exemple dans les cas suivants:

1. POUR UN ENGIN RÉFRIGÉRANT:
 - 1.1 Lorsque les plaques eutectiques doivent être placées dans une autre enceinte pour être congelées.
2. POUR UN ENGIN FRIGORIFIQUE:
 - 2.1 Lorsque le moteur d'entraînement du compresseur est celui du véhicule;
 - 2.2 Lorsque le groupe frigorifique lui-même ou une partie de ce groupe est amovible, ce qui empêcherait son fonctionnement.

FRC
02-2011

02 = mois
2011 = année
d'expiration
de l'attestation

COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE
(autorité de certification, organisme d'essai)
